

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



15171851

Déposé/Reçu le

30 NOV. 2015
Greffe

N° d'entreprise : 0434381737

Dénomination : Centre d'enseignement Dames de Marie Vergote
(en entier) :

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège :

Ave Vergote 40 1100 Wol st Lambert

Objet de l'acte : Démissions- Réélections- Nominations d'administrateurs

Suite à l'AG du 09 juin 2015,

Démission d'administrateurs et président

- Marc Pittie av. De l'Armée 44 à 1040 Bruxelles, né à Bruxelles le 04/04/1969
- Patrick Tsikhaya rue Léon de Lantsheere 32 à 1040 Bruxelles, né à Carthage le 11/05/1966
- Martine Dekeukeleire, rue L. Daumerie 24 à 1120 Bruxelles, née à Schaerbeek le 29/10/1952

Réélections administrateurs et président, secrétaire et trésorier:

- Leblanc Anne Rue du Bassinia 13, 1348 Louvain La Neuve
- Vanoirbek Stéphane Rue des Chardons 2, 1030 Bruxelles
- Brou Béatrice, Rue du Monastère 123, 1330 Rixensart
- Dekeyser Jacques, av Ernest Cambier, 4 1030 Bruxelles
- Gruwez Philippe, Rue Maurice Poedts 6 32, 1160 Bruxelles

Nominations d'administrateurs:

- Turlot Françoise Rue plaine des sports 63, 1970 Wezembeek-Oppem, née à Bugumra (Burundi) le 14/01/1951
- Vanhavre Thierry, Rue de l'Aqueduc 21, 1060 Bruxelles, né le 30/04/1968 à Bruxelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - suite

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Vanoirbek Stéphane: président

Dekeyser Jacques: secrétaire

Gruwez Phillippe: trésorier

Brou Béatrice: membre

Leblanc Anne: membre

Turlot Françoise: membre

Vanhavre Thierry: membre

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant
pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature